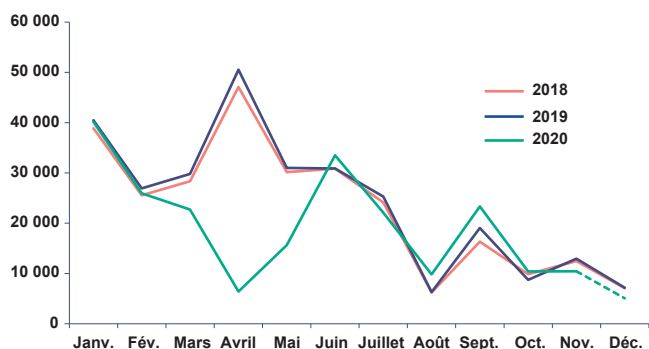


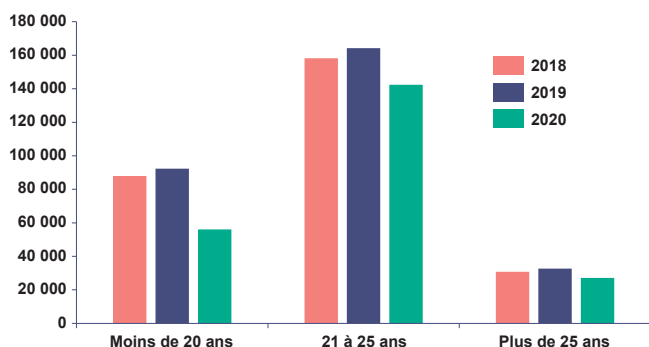


**FIGURE 2 | Nombre d'entrées en stage en fonction du mois et de l'année**



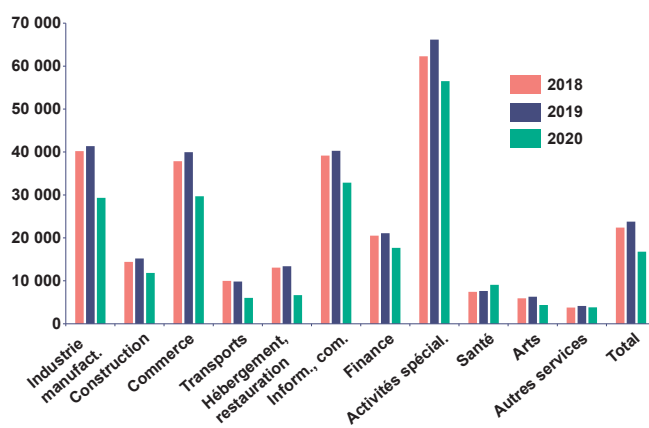
Lecture : en avril 2020, 6 400 entrées en stage sont enregistrées, contre 50 500 en avril 2019.

**FIGURE 3 | Entrées en stage selon l'âge et l'année**



Lecture : en 2020, 142 000 entrées en stage concernent les jeunes âgés de 21 à 25 ans.

**FIGURE 4 | Entrées en stage par secteur d'activité et par année**



Lecture : en 2018, 62 300 entrées en stage ont eu lieu dans le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques.

Champ : stages de plus de deux mois ou rémunérés au-delà de la franchise légale dans le secteur privé hors agriculture et hors particuliers employeurs.

Source : déclaration sociale nominative ; estimations provisoires pour novembre et décembre 2020 ; calculs : Dares.

## Encadré 1 • Champ et source

Les données présentées ici sont issues de la déclaration sociale nominative (DSN), restreinte aux établissements du secteur privé, hors agriculture et hors particuliers employeurs. Ces informations sont extraites automatiquement à partir des logiciels de paie des employeurs.

La DSN ne permet de couvrir qu'une partie des stages. En effet, les employeurs sont dans l'obligation de déclarer leurs stagiaires uniquement s'ils sont présents plus de 2 mois dans l'établissement (trois mois pour les périodes de formation en milieu professionnel dans le cadre du second cycle secondaire en milieu agricole et rural) ou s'ils perçoivent une gratification dépassant le minimum légal.

La déclaration des stages de moins de 2 mois non rémunérés ou rémunérés au minimum légal étant facultative, ceux-ci sont très peu présents dans la DSN, alors qu'ils représentent selon les enquêtes disponibles plus de la moitié des stages suivis par les étudiants.

L'ordre de grandeur des effectifs de stagiaires présente ici est néanmoins cohérent avec d'autres chiffres publiés récemment sur des champs différents. Selon le Ministère de l'enseignement supérieur ([SIES, octobre 2020](#)), sur un champ restreint à certaines catégories d'étudiants et regroupant 1,3 million inscrits dans l'enseignement supérieur en 2018-2019, soit environ la moitié des étudiants, 31 % d'entre eux (environ 400 000) ont effectué un stage, dont environ 370 000 en France. Celui-ci dure deux mois ou plus pour 55 % des étudiants (environ 225 000). Enfin, 43 % des stagiaires étudiants (environ 175 000) ont perçu une gratification.

Plusieurs différences de champ existent avec les données issues de la DSN. L'enquête du SIES est restreinte aux seuls étudiants inscrits en France mais comprend les stages à l'étranger, ainsi que ceux du secteur public, qui ne sont pas inclus dans les données présentées ici. Toutefois, ces résultats paraissent globalement cohérents avec ceux mis en évidence dans le graphique 1, indiquant en moyenne sur 2018-2019 un peu moins de 300 000 entrées en stage rémunérés au-delà du minimum légal ou d'une durée supérieure à 2 mois, dans le secteur privé hors agriculture et hors particuliers employeurs.

**Tristan Paloc (Dares).**

**Directrice de la publication**  
Selma Mahfouz

**Directrice de la rédaction**  
Anne-Juliette Bessone

**Secrétaires de rédaction**  
Thomas Cayet, Laurence Demeulenaere

**Maquettistes**  
Guy Barbut, Bruno Pezzali

**Mise en page et impression**  
Dares, ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

**Dépôt légal**  
à parution

**Numéro de commission paritaire**  
3124 AD. ISSN 2109 – 4128  
et ISSN 22674756

**Réponses à la demande**  
dares.communication@travail.gouv.fr

**Contact presse**  
Joris Aubrespin-Marsal  
joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

La Dares est la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

[dares.travail-emploi.gouv.fr](https://dares.travail-emploi.gouv.fr)

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.

